

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le 16 novembre 2021 à 19 h 30. Au cours de cette séance, le conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

NATURE ET EFFETS

DM-21-15 – Dérogation mineure visant à proposer un projet de morcellement qui aurait comme impact de réduire les superficies de trois (3) lots ayant des droits acquis par rapport à leur superficie, afin de modifier l'aménagement en cul-de-sac qui était originalement prévu au plan pour le transformer en rond-point. Les trois (3) lots verront leur superficie diminuée et deviendront non-conformes à l'article 30 du Règlement de lotissement n° 383-19. Les modifications sont les suivantes :

4 238 683

Superficie initiale : 1 202,5 mètres carrés

Superficie après l'opération cadastrale : 1 136,1 mètres carrés

4 238 700

Superficie initiale : 1 676,5 mètres carrés

Superficie après l'opération cadastrale : 1 651,1 mètres carrés

4 238 701

Superficie initiale : 1 726,5


Superficie après l'opération cadastrale : 1 338,5 mètres carrés

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

Lots 4 238 683, 4 238 700 et 4 238 701 – rue Huntingdon

Les personnes ou organismes intéressés pourront présenter leurs observations, par écrit, concernant cette demande de dérogation dans le cadre d'une consultation écrite de 15 jours qui sera tenue du 22 octobre au 8 novembre 2021. Les commentaires concernant cette demande de dérogation mineure doivent être acheminés par courriel à l'adresse urba@ville.dunham.qc.ca, par la poste ou déposés dans la chute à courrier de l'entrée principale située au 3777, rue Principale, Dunham.

FAIT À DUNHAM, CE 21^E JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2021.



Maxime Boissonneault, Adm.A, CRHA, OMA, DMA
Greffier